



Avel Eusa

GAZETTEN ENEZ EUSA / BULLETIN MUNICIPAL ILE D'OUessant

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Tout d'abord j'adresse mes félicitations collectives et individuelles à tous les élus : à nous tous élus par les citoyens de la Commune pour former le Conseil Municipal, et à l'équipe de ce qu'on pourrait appeler « l'exécutif municipal » élu par le Conseil en ce jour. Je salue également ceux qui m'ont accompagné dans le mandat qui s'achève, deux ont largué les amarres, François MALGORN, Jean Paul LUCAS. Eliane, Nicolas et Alex sont encore pleinement opérationnels mais ils doivent se consacrer un peu plus à eux-mêmes, à leur famille, leur jardin ou à la faune sous-marine. Une petite mention particulière pour mon ami Alex, qui jusqu'à hier était à son poste pour recenser les terrains communaux pour notre projet agricole. Que son exemple nous serve pour, en toutes circonstances, nous rappeler que notre mandat est d'être quoi qu'il arrive au service de nos concitoyens.

Alors il est vrai que les circonstances sont un peu particulières. J'imagine que le temps qui s'est écoulé entre l'élection et l'installation du Conseil a été un peu difficile à vivre et peut-être, comme moi, avez-vous dû ronger votre frein. Tout le monde est à divers degrés affecté par ce virus, les malades car ils le sont, comme les bien portants car ils pourront l'être ou ne savent pas qu'ils le sont. Mais relativisons un peu les choses, pensons à tous ceux qui ont été comme l'a dit un homme politique « les premiers de tranchées », ou plutôt les « premières de tranchées » ! Peut-être auraient-elles (ou ils) aimé être confinés et se morfondre chez eux plutôt que de sortir tous les jours pour nous soigner, nous distribuer les médicaments, ouvrir les magasins ou tenir les caisses des supermarchés, désinfecter nos locaux ou ramasser nos poubelles ! Et puis pensons surtout à ceux qui sont maintenant enfouis « sous la tranchée », les 30 000 victimes et beaucoup plus à l'échelle mondiale, et les milliers de malades.

Le virus, personne, je ne dis bien personne, n'a pu le prévoir et prévoir ses conséquences. Donc permettez-moi de dire que si on ne l'a pas vu venir, je défie quiconque de nous dire avec certitude quand il va repartir ! Malgré les discours, la seule chose que nous savons prévoir c'est ce qui nous arrive au moment où ça arrive. En gros nous sommes les meilleurs météorologues du temps qu'il fait ! Pour le reste permettez-moi d'en douter ! Alors comme nous sommes incapables de prévoir avec certitude ce qui se passera demain, permettez-moi de demander humblement que l'on nous permette de raisonner un peu en nous affranchissant de ce satané virus. Il nous empêche de nous déplacer, qu'il ne nous empêche pas de penser. Les mêmes, qui ont été incapables de prévoir ce qui nous tombe dessus voudraient nous narrer ce qu'ils appellent pompeusement « le monde d'après » !

Ce monde merveilleux où grâce aux télévisions, au télétravail, au téléphone, à la télé-conférence, à la télé-médecine, tout sera transformé. « Télé » en grec ça veut dire « loin ». La boucle est bouclée, la distanciation, le confinement qui furent nos béquilles salutaires devraient devenir notre mode de vie ? Non, le virus a le pouvoir de tuer, mais pas celui de changer l'essence de nos vies ! Le monde d'après ne sera pas meilleur que celui d'avant, il ne sera pas pire non plus pour peu qu'on continue inlassablement à se battre pour nos libertés et nos droits essentiels.

Donc modestement, à notre échelle, nous devons à mon humble avis, continuer à respecter les consignes sanitaires que l'on nous donne quand elles sont claires, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous devons essayer d'aider ceux qui en ont besoin, je pense en particulier à nos concitoyens les plus fragiles, je pense aussi à tous les secteurs sinistrés de notre économie insulaire. Mais nous devons aussi faire ce pour quoi nous nous sommes présentés et ce pour quoi nous avons été élus. Nous avons une feuille de route, il nous faudra ne pas la perdre de vue, même si ce sera plus compliqué au niveau financier et dans la gestion du calendrier.

Aujourd'hui nous donnons le coup d'envoi d'une nouvelle mandature. Dans les prochains jours nous allons nous répartir les tâches au sein des commissions, des délégations et représentations diverses. J'espère que chacun trouvera sa place, en fonction de ses goûts, de ses compétences mais aussi de ses disponibilités. 6 ans ça nous laisse un peu de temps, amzer zo e brezhonneg, mais croyez en le néo-sexagénaire que je suis, dix fois six ans ça passe très vite ! Alors il y avait des élections à gagner, mais maintenant il y a le temps à ne pas perdre !

Denis Palluel, Maire d'Ouessant



Sommaire

Conseil municipal d'installation	p.2 à 4
Infos Service déchets	p.4

**Séances du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 et du 6 juin 2020****Election des adjoints**

Après l'élection du Maire, le Conseil a procédé à l'élection des adjoints. Le nombre d'adjoint a été fixé préalablement à quatre par le Conseil Municipal.

Poste de 1^{er} adjointe : Lydia ROLLAND, seule candidate est élue première adjointe.

Poste de 2^{ème} adjoint : Jean GOUZIEEN et Alex LE MITH sont candidats. Jean GOUZIEEN est élu à la majorité absolue deuxième adjoint.

Poste de 3^{ème} adjointe : Marie Noëlle MINIOU, seule candidate est élue troisième adjointe.

Poste de 4^{ème} adjointe : Dominique MOIGNE, seule candidate est élue quatrième adjointe.

Après cette désignation, le Maire a fixé par arrêté les délégations des adjoints:

Nom	Compétences déléguées par le Maire
Lydia ROLLAND	1 ^{er} adjointe au maire, est déléguée à l'administration générale, aux finances, à l'urbanisme, l'eau et l'assainissement et au logement
Jean GOUZIEEN	2 ^{ème} adjoint au maire, est délégué aux travaux et transports
Marie Noëlle MINIOU	3 ^{ème} adjointe au maire, est déléguée aux affaires culturelles, aux loisirs, au tourisme, à l'enseignement et à l'éducation
Dominique MOIGNE	4 ^{ème} adjointe au maire, est déléguée à l'entretien des espaces, de l'environnement, de l'agriculture, de la gestion des déchets

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à la Mairie.

	Montant indemnité brute
1 ^{er} adjointe	554,89 €
2 ^{ème} adjoint	554,89 €
3 ^{ème} adjointe	554,89 €
4 ^{ème} adjointe	Pas d'indemnité conformément à sa demande

Le Conseil Municipal a procédé également au vote des indemnités pour les adjoints. L'indemnité des adjoints ne doit pas dépasser une enveloppe fixée par la loi en fonction de la strate de population (1 664,68 € pour quatre adjoints).

L'indemnité du Maire est attribuée de droit. Pour information, elle est de 1 567.42 € brut.

Les différentes commissions sont ensuite formées. Les Commissions municipales se réunissent sous l'égide du maire ou d'un adjoint. Elles émettent des avis, font des propositions qui servent à préparer les décisions qui sont ensuite prises par le Conseil Municipal. Les commissions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Adjoint	Commission	Membres
Jean GOUZIEEN	Travaux, infrastructures portuaires et communales	Joël RICHARD, Thierry ROLLAND, Mickaël GRÜNWEISER, Alex LE MITH.
Jean GOUZIEEN	Commission des transports îles/continent	Marie Noëlle MINIOU, Thierry ROLLAND, Alex LE MITH, Fabienne TOULAN.
Dominique MOIGNE	Commission de l'Environnement	Mickaël GRÜNWEISER, Fanch QUENOT, Fabienne TOULAN, Emilie TIERSEN, Marie Noëlle MINIOU, Jean GOUZIEEN, Alex LE MITH.
Lydia ROLLAND	Commission de l'urbanisme, du logement, eau et assainissement et des activités économiques	Marie Jo BERTHELE, Alex LE MITH, Fanch QUENOT, Ines ORLACH, Fred BERNARD, Thierry ROLLAND, Dominique MOIGNE.
Lydia ROLLAND	Commission des finances	Alex LE MITH, Joël RICHARD, et les adjoints Lydia ROLLAND, Jean GOUZIEEN, Marie Noëlle MINIOU, Dominique MOIGNE
Marie Noëlle MINIOU	Commission des loisirs, de l'éducation et la culture	Joël RICHARD, Fred BERNARD, Marie Jo BERTHELE, Fanch QUENOT, Lydia ROLLAND, Fabienne TOULAN, Emilie TIERSEN
	Commission communication / bulletin municipal	Fanch QUENOT, Ines ORLACH, les adjoints.



Il est ensuite procédé à la désignation des représentants de la Commune dans divers organismes.

Organisme	Titulaire	Suppléant
Comité Consultatif des Transports Maritimes	Le Maire	
AIP	Le Maire	Thierry ROLLAND
SDEF (énergie)	Jean GOUZIEN, Thierry ROLLAND	Alex LE MITH, Mickaël GRÜNWEISER
SIMIF (informatique)	Lydia ROLLAND	Ines ORLACH
SYMEED (déchets)	Représentant Île de Sein	Dominique MOIGNE
Conseil Portuaire port REGIONAL	Jean GOUZIEN	Alex LE MITH
Vigipol	Fanch QUENOT	Alex LE MITH
Villes Mairaines	Marie Noëlle MINIOU	
Correspondant Défense Nationale	Marie José BERTHELE	
Délégué sécurité routière	Marie José BERTHELE	
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Dominique MOIGNE	
Conseil de vie sociale Mapa	Jean GOUZIEN	
Représentant au Comité Syndical du PNRA	Alex LE MITH	Emilie TIERSEN
Parc Naturel Marin de la mer d'Iroise	Fanch QUENOT	Emilie TIERSEN
Office du Tourisme	Marie Noëlle MINIOU, Fred BERNARD, Fanch QUENOT, Lydia ROLLAND, Dominique MOIGNE.	

CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (Département, ARS, CAF, MSA, associations, etc.). Un centre communal d'action sociale est créé dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il peut être créé dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Le CCAS d'Ouessant gère deux services avec deux budgets différents : le service d'aide à domicile et d'aide aux personnes, et la MAPA. Le CCAS regroupe pour moitié des élus du conseil municipal et pour l'autre moitié des membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le nombre de membres du CCAS à 12 (six élus du conseil et six personnes désignées par le Maire). Le CCAS siègera donc à 13 puisque le Maire est membre de droit et préside le CCAS. Les membres du conseil municipal élus au CCAS sont : **Dominique MOIGNE, Marie Noëlle MINIOU, Fabienne TOULAN, Marie Jo BERTHELE, Ines ORLACH, Emilie TIERSEN.**

CCID

Suite aux élections municipales de 2020, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale, lorsque le litige porte sur une question de fait. Le Conseil municipal propose une liste de noms qui représente le double du nombre de commissaires. Cela représente donc 24 personnes. La liste des 24 contribuables proposés sera ensuite transmise au directeur des services fiscaux qui nommera six titulaires et six suppléants.

Commission de contrôle des listes électorales

Cette commission contrôle les listes électorales établies par le Maire. Elle est composée d'un membre désigné par l'administration, d'un membre désigné par le tribunal judiciaire et d'un membre du Conseil Municipal. Le nom de **Mickaël GRÜNWEISER** est proposé par le Conseil Municipal.



Questions diverses

- Loyers professionnels

Dans le cadre de la crise sanitaire, les loyers communaux des professionnels touchés par une fermeture ont été suspendus pour avril, mai et juin. Le Maire propose de transformer cette suspension en exonération afin d'aider ces entreprises à surmonter les difficultés économiques causées par la crise sanitaire. Cette mesure bénéficie à dix entreprises, pour un montant total de 7 818,15 €.

- Soutien à la réouverture des bars et restaurants

Certains établissements ont des difficultés à pouvoir accueillir des clients en raison des normes sanitaires. C'est pourquoi il leur serait utile de pouvoir servir en terrasse. Le Maire propose de regarder la situation de deux établissements (sachant qu'un certain nombre d'établissements occupent déjà l'espace public) : Mac Ludo et le Ty-Korn. Le Conseil donne son accord pour leur permettre d'installer quelques tables sur l'espace public (sans occasionner de gêne à la circulation). Le service en terrasse est autorisé jusqu'à 22 h maximum.

- Avenants aux marchés ateliers artisanaux et hangar agricole

Ces deux opérations d'investissement décidées sous la mandature précédentes vont pouvoir démarrer prochainement, une fois les appels d'offre finalisés. Les deux avenants votés concernent l'intégration de panneaux solaires sur les toitures.

Concernant le hangar agricole, il faudra intégrer la réalisation à l'intérieur d'un des deux bâtiments du laboratoire de transformation pour les deux exploitants.



Organisation de la collecte ordures ménagères et collecte sélective du 29 juin au 30 août

Lundi	Collecte bacs verts bourg & côté nord de l'île
Mardi	Collecte bacs verts côté sud de l'île
Jeudi	Collecte bacs jaunes bourg & côté nord de l'île
Vendredi	Collecte bacs jaunes sud de l'île

Horaires d'ouverture de la déchèterie du 29 juin au 30 août

Lundi	10h-12h et 14h-17h
Mardi	Fermée
Mercredi	10h-12h et 14h-17h
Jeudi	10h-12h et 14h-17h
Vendredi	10h-12h et 14h-16h
Samedi	14h-17h



Les mesures barrières et de distanciation devront être appliquées.

Ensemble, réduisons nos déchets !

Vous avez pu remarquer que plusieurs fois la déchèterie a été fermée. Nous avons été obligés de prendre ces mesures car nous n'avions plus de bennes vides. Nous comprenons le désagrément causé et nous faisons tout pour améliorer la rotation des bennes avec la Penn Ar Bed et les organismes qui les réceptionnent, mais cela n'est pas simple.

Au-delà de ces problèmes de logistique, il nous faut **tous** faire un effort pour limiter nos apports en déchèterie pour éviter la saturation. Par exemple, il faut au maximum éviter d'apporter des tontes de pelouse qui peuvent être utilisées au jardin (couvre-sol, compost, ...). Par ailleurs pour les tailles d'arbustes ou de haies, la Commune dispose d'un broyeur mobile qui peut être mis en œuvre par un agent communal chez vous. La condition est que vous gardiez le broyat chez vous (pour du paillage par exemple). Le coût est de 10 € de l'heure, mais cela vous évite un déplacement fastidieux à la déchèterie et contribue à ne pas surcharger celle-ci, particulièrement en période estivale. Si vous êtes intéressé(e), appeler la Mairie au 02 98 48 80 06. Après votre inscription, un rendez-vous sera pris avec vous.

